

DEPARTEMENT de
L'ESSONNE



Arrondissement de
PALAISEAU



Canton de
LONGJUMEAU



Commune de
MONTLHERY



Secrétariat

☎ 01.64.49.53.33

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

OBJET

Projet arrêté de
modification n°1 du
Plan Local
d'Urbanisme de
LONGPONT SUR
ORGE

Avis de la commune de
MONTLHERY

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

POUR : 22

CONTRE : 0

Abstentions : 7

Date de convocation

22.03.2024

Date d'affichage

22.03.2024

Date de mise en ligne

10 AVR. 2024

FG/JM/24-04.04-010

Extrait du REGISTRE DES
du CONSEIL M
de la COMMUNE DE MONTLHERY

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt et une heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Claude PONS, Maire.

PRESENTS :

- PONS, Maire
- Mmes BIANCO, DA COSTA FERNANDES, DA ROCHA, DA SILVA REBELO, EYROLLE-ROCA, GUILLOCHON, KIEFFER, KLJAJIC, LESCURE, MARTIN, NOEL, VALENTE, WANDJI,
- MM. ARAUJO, BENEL, BERTIN, DELMON, KAROUI, LE BOUDEC, QUEANT, RICHARD, ZIANE.

EXCUSES :

- Mme DEKIMECHE pouvoir à Mme KLJAJIC,
- Mme TRUNSARD pouvoir à Mme DA COSTA FERNANDES,
- Mme ZANATO pouvoir à Mme NOEL,
- M DURAND pouvoir à M DELMON,
- M GAUCHET pouvoir à M BENEL,
- M STANORD pouvoir à M ARAUJO.

Le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a nommé Secrétaire de séance Madame Isabelle MARTIN.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L132-7 et L312-9,
- Vu l'arrêté municipal du 7 janvier 2022 de Longpont-sur-Orge relatif à la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu le projet arrêté de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de LONGPONT-SUR-ORGE,
- Considérant que le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme est soumis pour avis au Conseil Municipal, qu'à défaut de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la réception dudit projet, l'avis est réputé favorable,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10 AVR. 2024

ID : 091-219104254-20240404-FGJM240404010R-DE

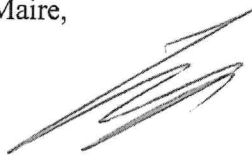
↳ **EMET, par 22 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS (celles de Mmes EYROLLE-ROCA, KIEFFER, NOEL, ZANATO et MM.BERTIN, KAROUI, RICHARD), un avis défavorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de LONGPONT-SUR-ORGE :**

Conformément à l'avis du 23 août 2022 concernant le secteur de Biron :

- **Le chemin des Champs Jolis et l'Allée de la Renardière sont, en tout ou partie, limitrophes avec la Commune de Monthéry qui est opposée à un apport de flux routier sur ces voies.**
- **Compte-tenu du plan de circulation de notre territoire, le transit par le centre ancien de Monthéry sera impossible et les circulations devront être reportées vers le Nord, directement sur la Route des Templiers D133 par le Chemin des Champs Jolis ou vers le Sud via l'Allée de la Renardière.**

Cet avis sera transmis à Monsieur le Maire de LONGPONT-SUR-ORGE.

Pour copie conforme
au registre,
Le Maire,



Claude PONS

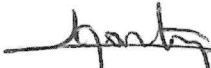


Fait et délibéré en séance publique,
les jour, mois et an que dessus.

A signé au registre
La secrétaire de séance
Le Maire,

Claude PONS

Le secrétaire de séance,



Isabelle MARTIN